SYNDICAT des Enseignants de l'Unsa

se-unsa.org

2018 MOUVEMENT TOUTES LES INFOS

MOUVEMENT 2018: le B-A BA…

QUI PARTICIPE AU MOUVEMENT?

►**Doivent participer:** les professeurs des écoles nommés à titre provisoire,

- les stagiaires CRPE 2017,
- les nouveaux stagiaires l'ASH 2018 et la promo 2017,
- les collègues qui ont demandé leur réintégration (après dispo, C.L.D., congé parental de plus d'1 an, détachement, etc..),
- les collègues intégrés dans le département après permutation
- les collègues victimes de fermeture de poste**(carte scolaire)**
- les collègues intégrés dans le département par **INEAT en 2017**

► **Peuvent participer:** TOUS les professeurs des écoles, nommés à titre **définitif** sur leur poste. S'ils n'obtiennent pas satisfaction au 1er temps, ils restent sur leur poste actuel

QUAND ? **SAISIE DES VOEUX**

Jeudi 29 mars au Jeudi 12 avril 2018

COMMENT ?

► **Arena971 https://bv.ac-guadeloupe.fr/iprof/**

► **Gestion des personnels ►I-prof enseignant ►Les services**

► **SIAM ► Phase intra-départementale**

Vous aurez impérativement besoin de votre identifiant et de votre mot de passe (NUMEN).
Le SE UNSA vous recommande fortement la lecture de la circulaire du Mouvement INTRA.

►**30 vœux maximum**

Vœux précis d'un poste dans une école ou vœux sur un secteur géographique.
6 vœux géographiques obligatoires, *sauf pour les personnes nommées à titre définitif celles victimes d'une fermeture*. (3 vœux)

► **Une circulaire de cadrage** donne le détail de la procédure à suivre ainsi que des renseignements sur les postes particuliers (postes spécifiques ou organisation particulière), circulaire disponible sur notre site http:// sections.se-unsa.org/guadeloupe onglet « **Mouvement 2018** »

► **Les listes des postes** seront disponibles sur notre site.

Les postes sont classés par école dans l'ordre alphabétique des communes.

Ces listes de postes indiquent quels postes sont déjà vacants (colonne nb.V) mais tous les postes existants sont considérés comme susceptibles d'être vacants (colonne nb.SV) et peuvent être demandés

ATTENTION :

Chaque type de poste dans un établissement donné ou dans un secteur comporte un numéro de code (n° ISU) à plusieurs chiffres.

Il est important de saisir le code correspondant à vos vœux, puis de vérifier si le poste qui apparaît en clair est bien celui que vous demandez.

Tout poste sollicité et obtenu devra être accepté.

►**Modifier vos vœux** sera possible jusqu'à la clôture du serveur (date limite de la saisie des vœux). Cliquez sur ENREGISTRER à chaque saisie, et conservez le PDF de vos choix.

►**Un accusé de réception** vous sera délivré sur **I-Prof**, à partir du 18 avril
Si vous ne recevez pas d'accusé de réception ou s'il y a une erreur, signalez-le rapidement à l'IA et tenez-nous au courant.

Des questions sur les dispositifs ASH ??? , ULIS, SEGPA, IME
Contactez notre secrétaire ASH Sylvianne LOLLIA
0690 11 60 23
lsylviane9@gmail.com

Enseignants de l'Unsa - Guadeloupe

Je calcule mon barême

AGS + bonifications

Mon A.G.S.

Ancienneté Générale de Service au 30/09/2018 : à raison d'1 point par an + 1/12e de point par mois + 1/360 de point par journée.
Exemples : 7 ans =7 points

6 ans 4 mois = 6,333
6 ans 11 mois = 6,917

bonif Fidélité

Fidélité dans le dernier poste à TPD uniquement
. plafond 5 points : (aux PE qui entrent dans l'académie et aux PE de l'académie)
2 points 2 ans sur même poste
1 point par année supplémentaire

Mon poste est supprimé

Une priorité de carte scolaire au mouvement est accordée

SITUATIONS MEDICALES OU SOCIALES
Il existe des dispositifs qui peuvent vous concerner ;
-vous êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier d'une priorité au mouvement

Mes bonifications

→ Je suis parent

Une bonification d'1 point par enfant à charge (né avant le 1er février 2018) de moins de 20 ans au 1er AOUT 2018 est accordée pour tout poste.

- Enfants à charge (-de 20 ans jusqu'au 30 juin de l'année du mouvement)
-Plafond 5 points :
- 1 point par enfant à charge

→J'exerce en Education Prioritaire

A titre provisoire ou définitif, je bénéficie d'une bonification de **1 point par année quelque soit REP/REP+.**

plafond 5 points :

1 point par an (pour 1 année complète)

Le maximum cumulable est de 5 points. Le collègue qui quitte l'EP perd son capital de points lorsqu'il obtient un poste **à titre définitif**.

→Points pour service effectif en dépendance (affectation à PRO ou TPD de manière consécutive)

- **10 pts pour 2 ans**
- **13pts pour 3 ans**
- **15points pour 4 ans**
- **20 points pour 5 ans et plus**

→ Points rapprochement de conjoint

plafond : 5 points
le lieu de travail d'un conjoint sur le continent et l'autre en dépendances, ou les deux affectés en 2 dépendances différentes : 1 point par année de séparation.

L'AIDE DU SE UNSA

- Le SE-UNSA vous propose un dispositif spécial pour vous accompagner lors du mouvement intra-académique.
- Des permanences pour vous accompagner lors de la saisie des voeux sous la forme de RISTT.
- De la saisie à la CAPD des résultats en passant par le contrôle des barêmes et l'affectation, le SE UNSA vous accompagne.
- Vous pouvez remplir la fiche de suivi en ligne, ma mut2018 en allant sur le lien ci-dessous :

https://goo.gl/forms/bD5ZjAv8VgT3pRLJ3

Contactez-nous très rapidement : SYNDICAT DES ENSEIGNANTS - UNSA

Immeuble JABOL 1, rue de la Clinique 97139 Les Abymes
: 0590 82 22 04 : 0590 83 08 64 0690 84 82 04
971@se-unsa.org http://sections.se-unsa.org/guadeloupe/

Enseignants de l'Unsa - Guadeloupe

Contester mon barème mouvement, je m'en occupe avec l'UNSA !

Afin de nous aider à recenser et régulariser les différentes erreurs de l'administration, en remplissant ce petit questionnaire en ligne afin de vous défendre lors du groupe de travail avec l'administration prévu le **vendredi 4 mai 2018 : https://goo.gl/s6qqeU**

SE-UNSA Guadeloupe - 1, rue de la Clinique 97 139 LES ABYMES
0590 82 22 04 - 0590 83 08 64 - :971@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/guadeloupe/

Le syndicat qui avance

#utile #positif